



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 32 de l'ordre du jour

Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations

Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations

Note du Secrétariat

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a adressé une note verbale aux missions permanentes auprès de l'Organisation, laquelle faisait référence à la résolution 54/113 sur l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1999, et au rapport du Secrétaire général sur ce même point (A/54/546), soumis à l'Assemblée à sa cinquante-quatrième session en application de la résolution 53/22. Dans la résolution 54/113, l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui soumettre, à sa cinquante-cinquième session, un nouveau rapport de fond sur la préparation de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et demandait aux États Membres de lui faire part des activités entreprises dans le cadre des préparatifs de l'Année.

À ce jour, des rapports ont été reçus des missions permanentes dont les noms suivent : Allemagne, Bélarus, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Iraq et Norvège. La Mission d'observation de la Suisse a également soumis un rapport. Des rapports ont aussi été présentés par les départements du Secrétariat et les organismes des Nations Unies suivants : le Bureau des affaires juridiques, le Département des affaires de désarmement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département de l'information, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Union postale universelle et l'Union internationale des télécommunications. L'Organisation de la Conférence islamique a aussi présenté un rapport. Les documents peuvent être

consultés à la Division de l'appui au Conseil économique et social, qui relève du Département des affaires économiques et sociales.
